

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 25 mai 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont absents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2017-223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-224

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME QUOTIENT

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'avoir un expert-comptable pour assister son procureur dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération qui doit être terminée au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE confier à la firme Quotient le mandat d'assister le procureur de la Ville dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération, lequel doit être terminé au plus tard à la fin du mois de juin 2017, et, sous réserve de cette date, d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le document joint à la résolution sous réserve des modifications demandées lors du comité plénier.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-225

CONSEIL – AUTORISATION DONNÉE AU PROCUREUR DANS LE LITIGE DE LA CONTESTATION DES QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser Me Pierre Laurin, à titre de procureur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige de contestation des quotes-parts d'agglomération, à signer l'engagement écrit dont copie est jointe à la présente résolution.

Rejeté à l'unanimité, le président vote



2017-226

DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-227

GREFFE – MANDAT DE REPRÉSENTATION AUX PETITES CRÉANCES (200-32-064111-155)

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance numéro 200-32-064111-155 déposée en cour du Québec, division des petites créances.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE mandater Mme Marie-Joëlle Gosselin, directrice du Service de la gestion du territoire, afin de représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, division des petites créances, (dossier 200-32-064111-155).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-228

MAIRIE – AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-535 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX REQUIS PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement n° 2017-535 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour effectuer les travaux requis par la Régie du bâtiment du Québec au Centre communautaire Jean-Marie-Roy (PJT-17-321-002).



2017-229

MAIRIE – APPROPRIATION DE 60 000 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approprier 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 5 % de l'estimation des dépenses prévues par le projet de *Règlement n° 2017-535 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$, pour effectuer les travaux requis par la Régie du bâtiment du Québec au Centre communautaire Jean-Marie-Roy (PJT-17-321-002)*;

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

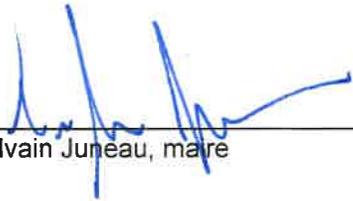


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 32.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier